

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DU

CALVADOS**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal: 9
en exercice: 9

Qui ont pris part à la délibération: 7

Pour : 7

Contre : 0

de la commune de NORON LA POTERIE

Séance du 15 décembre 2025

2025 - 017Date de la convocation :
10.12.2025Date d'affichage :
10.12.2025

L'an deux mil-vingt cinq, le 15 décembre 20h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle de la mairie sous la présidence de Monsieur SCELLES François, maire.

Présents: Mme Elisabeth Levillain, Florence Fages
Mrs Romain Desaint-Denis, François Kolakowski, Frédéric Lebastard,
Guillaume Pastre

Excusé : Mr Glenn OSSEMONT

Absent : M. Maxime Lamour

M. François Kolakowski a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Cession d'un terrain communal au profit de l'Intercom Isigny Omaha pour l'installation de la station d'assainissement collectif

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Communauté de Communes Isigny-Omaha-Intercom sollicite la commune pour leur adresser une attestation indiquant la cession au profit de l'intercom concernant le terrain où sera implanté la station d'épuration.

En matière d'intercommunalité, le transfert de compétence entraîne le transfert à l'EPCI des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice ainsi que de l'ensemble des droits et obligations qui y sont attachés.

Ce transfert se matérialise par une mise à disposition de l'EPCI des bien meubles et immeubles nécessaires à l'exercice des compétences qui lui sont dévolues.

Dans ce cas précis, il s'agit d'un transfert de terrain sur lequel la construction d'un équipement relevant de la compétence intercommunale est envisagée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide la cession en pleine propriété du terrain destiné à l'assainissement collectif à la Communauté de Communes Isigny-Omaha-Intercom.
- Précise que les frais de bornage et notariés seront à la charge de l'Intercom.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout documents nécessaire à cette cession et à effectuer la procédure classique de cession d'un terrain communal.

ADOPTÉ à : 0 voix contre 7 voix pour 0 abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre.
A Noron-la-Poterie, le 15 décembre 2025

Le Maire, Mr SCELLES François

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-préfecture le 19.12.25
et publication ou notification du 19.12.25

